



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville

83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER

Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 15 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne		X		E HUGOU
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline	X				WIERYSZKOW	Noémie		X		
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian		X		J CHAIX
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille	X			
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marlyne	X			
CATALDI	Catherine	X				HOURS	Alexys	X			
CAVALLARO	Sylvie	X						16	3	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 03

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 02

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-06-15-06

Objet : Projet de cession d'une parcelle de terrain quartier Saint Pierre pour permettre l'établissement d'un professionnel kinésithérapeute dans le cadre de l'Espace Santé de Saint Julien.

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée les éléments suivants :

Lorsque la Commune lançait le projet de réalisation de la Maison de Santé de Saint Julien, le Pharmacien de notre commune, M. El Zein, avait confirmé son intérêt pour implanter sa future officine en proximité immédiate, sollicitant l'acquisition d'une parcelle de terrain. Dans la même période, M. Fedelenciuc, Chirurgien-dentiste manifestait son souhait de rejoindre également le projet pour y implanter un cabinet dentaire.

Cet ensemble associant dynamiques publiques et privées au service du développement de l'offre de soin pour le territoire, constituait ainsi les fondements de l'Espace Santé de Saint Julien.

La Commune est aujourd'hui sollicitée par un autre professionnel de santé lui aussi rejoindre le projet Espace Santé en investissant sur le territoire pour y réaliser un établissement de Balnéo-kinésithérapie.

Le projet est entièrement financé sur fonds privés, la Commune n'intervenant que pour donner son accord s'agissant de terrains municipaux, ainsi que pour décider de la cession, ce qui générera également des recettes supplémentaires pour les investissements municipaux au service de la population, mais aussi la perspective de créations d'emplois ainsi qu'une contribution au dynamisme économique et à l'attractivité de la Commune.

Le projet de M. Ralli, avec son installation de balnéothérapie, apporterait au territoire une nouvelle offre de santé, totalement complémentaire avec celle existante, et rayonnerait également au-delà de la Commune, sur l'ensemble du territoire de santé.

L'implantation nécessitera la cession d'une parcelle d'une surface à préciser d'environ 500 à 600 m².

Comme nous le faisons systématiquement avant d'engager les procédures officielles, et notamment la saisine du service des Domaines pour estimation, il vous est aujourd'hui proposé de vous prononcer sur le principe de la cession d'une parcelle de terrain permettant cette installation.

L'implantation exacte de la parcelle sollicitée, le montant proposé pour la cession sur la base de l'estimation du service des Domaines, mais aussi le descriptif précis du projet feront ensuite l'objet d'une nouvelle délibération qui se prononcera sur la décision de cession.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé préalable, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'exposé rapporté ci-dessus,
- **VALIDE** le principe d'une cession à M. Alexandre Ralli-Fabre d'une parcelle de 600 m² pour y réaliser un centre de kiné-balnéothérapie,
- **AUTORISE** la poursuite des investigations nécessaires à l'instruction de ce dossier dans la perspective de la réalisation de la cession,
- **AUTORISE** la consultation du service des Domaines pour l'estimation du prix de cession,
- **PRÉCISE** que l'ensemble des frais liés à ces procédures sera porté par le pétitionnaire.

VOTE : Adoption à la majorité :

POUR : 15

ABSTENTION : 3 (M. Cyrille Hours, Mme Marilyne Langlois, M. Alexys Hours)

CONTRE : 0

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

Visa du secrétaire de séance

Mme Martine SCHILLINGER